

114

Du vingt six aout mil neuf cent quarante et un,  
Convocation du Conseil Municipal pour le trente aout mil  
neuf cent quarante et un, à quinze heures à la Mairie d'Ortauf  
en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les  
questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire  
*[Signature]*

### Réunion du 30 Aout 1941

Le trente aout mil neuf cent quarante et un, quinze heures, le Con-  
seil municipal s'est réuni à la Mairie d'Ortauf, lieu ordinaire de  
ses séances, sous la présidence, de Monsieur Benin, Maire.

Étaient présents - M. M. Benin, Maire, Moudanglant, Demouchef  
adjoints, Beix, Chaumont, Velbes, Guillemard, Juf. Hennegrave,  
Jaquet, Lagreje, Lambertie, Leroux, Plessis, Mme Boule *[Signature]*

Absents, Excusés: M. M. Talos, Buart, Dupré, Dr. Coisier.

Le Conseil choisit pour secrétaire Monsieur Hennegrave,  
lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui  
est adopté à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion présenté  
par le Receveur municipal pour l'exercice 1940, s'établissant  
ainsi :

Compte de gestion du  
Receveur pour 1940

6 Sept 1941

|                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| Recettes                  | 1.593.270. <sup>F</sup> 40 |
| Dépenses                  | 1.146.759.16               |
| Excédent                  | <u>446.511.24</u>          |
| Excédent exercice 1939    | 156.346.17                 |
| En caisse au 31 Mars 1941 | <u>602.857.41.</u>         |

Compte administratif  
de l'exercice 1940

6 Sept 1941

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des Recettes  
et des dépenses effectuées pendant l'année 1940.

Après ce compte rendu; M. Leroux, Maire en exercice en 1940, se  
retire de la salle des séances.

Monsieur BENIN, nouveau Maire, reste président de séance.

Le Conseil, procédant au règlement définitif du budget de 1940  
propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit  
exercice, savoir :

RECETTES -

Les recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice  
1940, évaluées par le budget à 1.738.777 frs 51  
ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des  
créances à recouvrer à la somme de ..... 1.778.908.82  
de laquelle somme il convient de déduire pour les  
restes à recouvrer justifiés et qui seront portés  
en recette au prochain compte ..... 20.292.25  
Au moyen de quoi, la recette de 1940, demeure défi-  
nitivement fixée à la somme de ..... 1.749.616.57

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget de 1940,  
s'élèvent à ..... 1.646.092.25  
il faut y joindre celles qui ont été l'objet de  
crédits supplémentaires accordés dans le cours  
de l'exercice ..... 165/293.88  
total des dépenses présumées ..... 1.811.386.13

de cette somme il faut déduire :

|   |                |   |            |
|---|----------------|---|------------|
| Crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses, ci .....                      | 308.701.63     | } | 646.616.97 |
| dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 15 Mars 1941 .....                                    | 355.915.34     |   |            |
| au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1940 sont définitivement fixées à ..... | 1.146.769.16   |   |            |
| Les recettes de toute nature étant de .....   | 1.749.616.57.. |   |            |
| les dépenses, de .....  | 1.146.769.16   |   |            |
| il reste par conséquent pour excédent définitif la somme de .....                                     | 602.847.41     |   |            |

laquelle somme sera portée au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1941.

Toutes les opérations de l'exercice 1940 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

Compte de gestion,  
Compte administratif et  
budget supplémentaire  
du bureau de Bien-  
faisance 6 sept H1

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le receveur pour le bureau de Bienfaisance ainsi que le compte administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 1940.

Budget supplémentaire  
du Service vicinal 1941 H1

Le Conseil approuve également le projet de budget supplémentaire de l'exercice 1941 présenté par la commission administrative du bureau de bienfaisance.

6 sept H1

Le Conseil, vu le budget approuvé pour l'année courante et le compte rendu, tant par le Maire que par le Receveur municipal, des Recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux ordinaires de cet exercice est de 142.521.532

Délibéré, Le reliquat de l'exercice 1940 sera employé conformément aux propositions de l'Ingénieur Vicinal.

Les Recettes et crédits supplémentaires non prévus au budget de 1941 seront inscrits aux chapitres additionnels de ce budget, conformément aux mêmes propositions.

Décide d'annuler la somme de 17 fis, correspondant à des dettes anciennes et s'engage à effectuer sur fonds libres le remboursement de celles-ci au cas où elles viendraient à être réclamées par leurs bénéficiaires.

Chapitres additionnels au  
budget communal de 1941  
Subvention au lotissement  
des 2 Gares H1

Le Conseil procède à la discussion des chapitres additionnels au budget communal de 1941.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le directeur de l'association syndicale autorisée les 2 Gares, sollicitant l'avance par la Caisse municipale, de la somme de 17.366 fis, représentant les annuités 1939 et 1940 de la subvention reversible à l'association syndicale et provenant de M. Lorin pour refection du Chemin rural N° 15.

M. Lorin est décidé et la succession verse la redevance par acompte,

Afin de permettre à l'association de faire face à ses engagements vis à vis de la Caisse départementale de crédit, le Conseil accepte à l'unanimité, de faire l'avance des annuités, dont le montant est inscrit au budget supplémentaire; également pour l'annuité de 1941

Augmentations de traite-  
ment du personnel communal H1

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le préfet en date du 17 juillet 1941, concernant les augmentations de traitement à compter

du 1<sup>er</sup> Juin 1941.

Cette augmentation est égale à la majoration de l'indemnité de résidence des fonctionnaires de l'Etat, dans la commune, soit 125 frs par mois, et une indemnité, mensuelle de 75<sup>frs</sup>.  
Mais l'ensemble ne peut être supérieur à 20% du salaire.

Le Conseil vote les crédits nécessaires à ces augmentations, ce qui établit ainsi la situation du personnel communal.

|  |   |
|--|---|
| M <sup>lle</sup> Guillemard, secrétaire de Mairie, depuis le 1 <sup>er</sup> avril 1936. | 1.512 <sup>frs</sup> .50 + 200                  |
| M <sup>lle</sup> Dupré dactylographe, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1941             | 742 <sup>frs</sup> .50 + 148 <sup>frs</sup> .50 |
| M. Nedelec, appariteur, depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 1937                           | 1.202... + 200                                  |
| M. Guillet, concierge, depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1931                            | 1.097 <sup>frs</sup> .20 + 200                  |
| M. Boistard, préposé au nettoyage des classes, depuis le 1 <sup>er</sup> Mai 1936        | 933 + 187...                                    |

Ces crédits sont prévus dans le complément de crédit porté au budget supplémentaire pour traitement du secrétaire et des employés de l'administration.

Cantonniers de la voirie urbaine

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| M. Janot François, chef cantonnier, depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 1936, | 1.218 <sup>frs</sup> .70 + 200 |
| M. Lacheney Roger, cantonnier depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1937        | 1.034 <sup>frs</sup> .20 + 200 |
| M. Rouaud Robert, " " le 1 <sup>er</sup> janvier 1937                       | 1.034 <sup>frs</sup> .20 + 200 |
| M. Lambert Albert " " le 1 <sup>er</sup> janvier 1937                       | 1.034 <sup>frs</sup> .20 + 200 |
| M. Dache' Arthur, auxiliaire temporaire                                     | 976.50 + 193.30                |
| M. Buisson Auguste d <sup>e</sup>   | 976.50 + 193.30                |
| M. Bourand Louis d <sup>e</sup>   | 976.50 + 193.30                |

Le crédit prévu au budget primitif de 1941 est suffisant pour couvrir ces augmentations.

Cantonniers du service vicinal

|  |   |
|--|---|
| M. Boëté, depuis le 18 août 1941             | 976.50 + <del>193.30</del> 83.50                |
| <u>emme de service à l'école maternelle</u>  |   |
| M <sup>me</sup> Carlu, depuis septembre 1946 | 698 <sup>frs</sup> .50 + 139 <sup>frs</sup> .70 |

Credit prévu au budget supplémentaire.

Gardiens et Entretien du Cimetière

|  |            |
|--|------------|
| M. Berthelot, depuis le 1 <sup>er</sup> Octobre 1940 | 550 + 110. |
|--|------------|

à partir du 1<sup>er</sup> septembre, M. Berthelot effectuera le même service que les cantonniers et recevra un salaire mensuel de 976.50 + ~~193.30~~ 83.50

Credits prévus au budget supplémentaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil que par suite des mesures de rationnement, il est nécessaire d'établir un service supplémentaire, et de prendre provisoirement les employés suivants :

- 1 employé permanent pour diriger le service des cartes d'alimentation, au salaire journalier de 45 frs.
- 2 aides permanentes, et un nombre variable de personnes

6 sept  
2 oct  
HM  
H1

autorisé le 29 Nov. 1941

autorisé le 16 Oct 1941

autorisé le 10 dec 1941

Employés supplémentaires  
provisoire  
6 sept

pendant la durée des distributions, au salaire journalier de 35 frs.  
 Le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager ces employés, et décide d'inscrire le crédit nécessaire au budget supplémentaire comme complément de crédit à l'article 1 du budget primitif.  
 M. le Maire donne lecture de la circulaire de Monsieur le préfet en date du 7 juillet, donnant les barèmes maxima, des frais de représentation à allouer aux Maires.

Frais de représentation du Maire

6 sept  
 13 sept

Indemnité de logement à M. Barrau

Reversement de l'allocation de la Caisse interdépartementale des Assurances sociales.

6 sept  
 22 dec

Subvention à l'Ecole libre

Budget Supplémentaire

6 sept

Le Conseil décide à l'unanimité de porter ces frais de 10.800 frs à 20.000 frs par an, en faveur de M. Benin, à partir du 25 Avril 1941, date de sa nomination, et d'inscrire le complément de crédit nécessaire au budget supplémentaire.

Le Conseil décide d'allouer une indemnité de logement à M. Barrau, instituteur à l'Ecole des garçons, depuis le 15 Mars 1941 et d'inscrire un complément de crédit au budget.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Caisse interdépartementale des assurances sociales, du 31 Avril 1941, relative à l'allocation versée aux Secretaires de Mairie, faisant fonction d'agents locaux.

Le Conseil considérant que cette allocation était perçue auparavant directement par la Secrétaire de Mairie, et qu'elle représente la rétribution d'un travail supplémentaire.

Decide le reversement à la Secrétaire de la Mairie, du montant annuel de cette allocation, soit 565 frs.

Monsieur Plessis propose, en vertu de la loi promulguée au Journal Officiel, le 29 Janvier 1941, que la commune verse une subvention à l'Ecole libre de l'orphelinat Ste Suzanne, pour dépenses d'éclairage de chauffage et de fournitures scolaires.

Le Conseil décide d'attendre la demande de l'établissement subvité.

Le Budget supplémentaire de 1941, est arrêté ainsi qu'il suit à l'unanimité: Recettes:

|   |                   |
|---|-------------------|
| Excédent de l'exercice 1940, dont 142.521,32 provenant de la vicinalité.....                          | 602.847,40        |
| Allocation de la caisse interdépartementale des assurances sociales.....                              | 565.-             |
| Subvention du Val Lozé pour canalisation d'eau.....   | 5.079,25          |
| Reversement de la Société des auteurs, trop perçu sur droits  | 35,40             |
| REVERSEMENT de M. POUCHON, essence fournie par la commune pour enlèvement des ordures.....            | 156,90            |
| Produit des repas réchauffés à la cantine.....  | 1.500.-           |
| Redevance Sud-Lumière 1940.....   | 9.751.-           |
| Redevance RICHARD, consommation eau au presbytère.....  | 37.-              |
| Attribution fonds communs vicinaux et ruraux.....   | 11.084.-          |
| Restes à recouvrer vente de gadoues.....  | 1.400.-           |
| Restes à recouvrer Redevance Lorin chemin rural 15 1940   | 8.683.-           |
| 1939  | 3.500.-           |
| Frais de pompage Lorin 1938.....  | 14.500.-          |
| Reste à recouvrer, services incendie Saclay 1937.....   | 1.209,25          |
| Encaissement du legs Vasseur.....   | 25.000.-          |
| Remboursement Abadie, avance sur fournitures scolaires  | 400.-             |
| Produit revenant à la commune sur le montant des licences municipales sur les débits de boissons..... | 3.000.-           |
| Reversement Imprimerie de la Ville de Saclay (1940 - débouché couvert)                                | 500.-             |
| <b>Total des Recettes</b>   | <b>699.594,20</b> |

DÉPENSES

|   |           |
|---|-----------|
| Restes à payer pour travaux av St-Laurent, honoraires                             | 20.000.-  |
| " travaux rue du Pont de Pierre, et honor.  | 11.500.-  |
| " Réfection au Pont de l'Yvette.....  | 40.000.-  |
| " Bioulac fournitures de charbon.....   | 13.252.-  |
| " Sté Lyonnaise canal, eau rte de Chartres  | 25.042.-  |
| " " " Merisier Noir   | 19.887,30 |
| " Charzat fournitures scolaires .....   | 17.170.-  |
| " Réparation médaille Archange .....  | 877.-     |
| " Subvention lotissement 1940.....  | 8.683.-   |
| " " " 1939.....   | 8.683.-   |
| " Gabriel, travaux C.V.O.....   | 2.215,28  |
| A réserver pour égouts de la rue Bossuet.....                                     | 25.000.-  |
| Emploi des plus valeurs d'emprunt pour restes à payer sur annuités d'emprunt..... | 14.553,02 |

Augmentations de crédits :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Traitement du Secrétaire et des Employés de l'adminis.                   | 50.000.-          |
| Allocations familiales .....   | 8.500.-           |
| Assurances Sociales.....   | 5.000.-           |
| Frais de représentation du Maire, du 25 avril au 31 déc.                 | 6.335.-           |
| Frais de bureau .....  | 2.000.-           |
| Abonnement à diverses publications administratives ....                  | 650.-             |
| Assurances des sapeurs pompiers.....                                     | 500.-             |
| Impôts et contributions.....   | 4.000.-           |
| Traitement des gardes du cimetière .....                                 | 3.000.-           |
| Assurances sociales gardes du cimetière.....                             | 240.-             |
| Entretien du cimetière .....   | 2.000.-           |
| Goudronnage des chaussées .....  | 80.000.-          |
| Trousseaux dematernité .....   | 1.000.-           |
| Entretien des rues .....   | 80.000.-          |
| Entretien des fontaines .....  | 1.000.-           |
| Complément entretien des C.V.O. ....                                     | 151.390,04        |
| Indemnité de logement des instituteurs(M. Barrau)...                     | 1.200.-           |
| Salaire de l'aide de l'Ecole Maternelle.....                             | 1.000.-           |
| Assurances Sociales.....   | 180.-             |
| Entretien des Ecoles Publiques .....                                     | 25.000.-          |
| Chauffage et éclairage des classes .....                                 | 10.000.-          |
| Dépenses imprévues.....  | 2.760,02          |
| Reversement au Secrétaire de l'allocation des A.S.                       | 565.-             |
| Frais d'assiette et de perception des combustibles liquides en 1940..... | 459.-             |
| Achat de rente, legs Vasseur .....                                       | 24.997,50         |
| Dû à Ville de Paris, fournitures scolaires Abadie...                     | 400.-             |
| Frais d'inhumation indigents .....                                       | 1.000.-           |
| Travaux de raccordement au puits artésien.....                           | 25.000.-          |
| Indemnité à M. ROUSSEY.....  | 800,6             |
| Indemnité à M. ROBIN.....  | 500.-             |
| Fonctionnement des dispensaires antituberculeux ....                     | 4.275,04          |
| <b>Total des dépenses .....</b>  | <b>699.594,20</b> |

fourniture de charbon  
 1941-1942  
 Envoyé le 6 sept 1941 H1  
 Reçu le 2 Oct 1941 H1  
fournitures scolaires  
 1941-1942  
 Envoyé le 6 sept 1941 H1  
 Reçu le 4 Oct 1941 H1

Enlèvement des ordures ménagères  
 Envoyé le 6 sept 1941 H1  
 13 sept 1941 H1

M. le Maire Le Conseil autorise Monsieur le Maire à traiter avec Monsieur Bioulac, pour la fourniture de charbon de l'hiver 1941-1942.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à traiter avec les fournisseurs faisant les meilleures conditions pour les fournitures scolaires 1941-1942

Une étude sera faite en 1942 pour revenir aux dispositions prises par le Conseil Municipal en 1934.

Le Conseil autorise M. le Maire à prolonger le Marché de M. Benoit, pour l'enlèvement des ordures, jusqu'au 31 décembre 1941, dans les mêmes conditions.

La commission des travaux étudiera le cahier des charges

Augmentation de l'Indemnité au porteur de dépêches <sup>13-9-41</sup>  
Élargissement du front de Maulin de Lozière.

de la prochaine adjudication.

Le Conseil décide à l'unanimité de porter de 100 à 150 frs par mois, l'indemnité au porteur de dépêches, le crédit prévu au budget primitif étant suffisant pour couvrir cette augmentation.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 30 avril, signalant qu'il serait nécessaire d'élargir le front du Maulin de Lozière et demandant la participation de la commune d'Orsay.

Le Conseil renvoie cette question à l'étude de la commission des travaux.

Mise en viabilité de la Rue Mademoiselle

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le préfet en date du 16 juillet 1941, signalant que la commune de Villebon, contrairement à la décision de son Conseil Municipal du 14 décembre 1940, n'accepte plus la participation de 5.000 frs dans les travaux du Chemin de la Butte-Sainte-Catherine, comme condition à la participation dans les travaux de refecton de la rue Mademoiselle.

Le Conseil renvoie cette question à la commission des Chemins et Travaux.

Refecton de l'Avenue St Laurent

M. le Maire donne lecture des propositions de M. l'Ingénieur Vicinal en date du 17 juillet 1941, pour la refecton de l'Avenue St Laurent.

Le Conseil renvoie cette affaire à l'étude de la Commission des Travaux et Chemins.

Numérotage des Immeubles

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le préfet en date du 21 Mai, relative au numérotage des Immeubles. Le Conseil renvoie cette question à la commission des Chemins.

Indemnité pour le service de surveillance des sapeurs pompiers

Suivant la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 10 Juin 1941, le Conseil fixe aux tarifs suivants les indemnités de surveillance des sapeurs pompiers :

Surveillance de jour : 15 frs par homme  
" de nuit : 25 frs par homme.

à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1941.

Demande de permis de construire Rousti

M. le Maire dépose sur le bureau une demande de permis de construire de Monsieur Rousti, à l'interfection de la R. N. 446 et de l'Avenue d'Orsay.

Le Conseil renvoie cette demande à l'étude de la commission des chemins.

1/10<sup>e</sup> de traitement du Receveur <sup>10-9-41</sup>

Le Conseil vote l'allocation du 1/10<sup>e</sup> du receveur, à Monsieur Roussel, du 1<sup>er</sup> au 30 Juin 1941, période pendant laquelle il a remplacé le Receveur municipal.

Commission Communale des Impôts directs

Le Conseil établit ainsi qu'il suit, la liste de proposition de la Commission Communale des Impôts directs

Premiere liste. Titulaires.

- M. Chartier Chesphile, cultivateur, Rte de Montlherif
- M. Dupré Marcel, agriculteur, ferme de Courtabœuf
- M. Vilain Prosper, rentier, 88 rue de Lozère.
- M. Bertrand Emile, rentier, 38 rue de Versailles.
- M. Cuillerdier Gustave, rentier, 9 rue de Versailles
- M. Vauris Gerard, pharmacien, 10 rue de Montlherif.
- M. Lambert, agriculteur à Palaizeau (Seme et Use)

suppléants.

- M. Cadot Louis, rentier, 9 Rue Bourdier
- M. Bignon Maurice, propriétaire, 7 rue de Versailles
- M. Faure Maxime, dessinateur, 30 bis Rue Archangé
- M. Troune Louis, charbonnier, 10 rue de Paris
- M. Mercier à Bures sur Yvette
- M. Guif Emile, ancien negociant, 32 avenue du M<sup>e</sup> Loffre

Deuxieme liste, Titulaires.

- M. Gauthier Jules, grainetier, 9 Rue de Versailles
- M. Guillemard Georges, cultivateur, fond du Guichet
- M. Courtin Felix, rentier, 1 Rue des Sources
- M. Chaumont James, secrétaire, 5 Rue Fénelon
- M. Bumaux Vanilla, propriétaire, Chateau de Saunay
- M. Baurrain, agriculteur à St Jean de Beauregard

suppléant

- M. Leroux Francois, 13 rue Bourdier, commerçant
- M. Moreau Marion, commerçant, Rue des Sources.
- M. Chomas Moïse, géomètre, 6 Rue de Versailles
- M. Buttier Henri, cultivateur, 63 rue de Versailles
- M. Mousanglant Georges, entrepreneur de couverture, rue des Villad Naudé
- M. Laureau, agriculteur à Saclay.

Tarifs du Sursorfeur

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>e</sup> Fauvet, sursorfeur, demandant le relèvement des tarifs de creusement de fosses, qui est actuellement de 30 frs pour les indigents, de 40 frs pour les adultes et 35 frs pour creusement supplémentaire.

Le Conseil après en avoir délibéré décide les tarifs suivants  
 50 frs pour les indigents, à la charge de la commune  
 70 frs pour les adultes, à la charge des familles  
 50 frs pour creusement supplémentaire  
 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1911, à la charge des familles

demande Pentecoteau

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Pentecoteau chemin de la Gouttière, en date du 25 Mai 1911, demandant la

6 Sept

6 Sept  
25 69

6 Sept

projet de poteaux pour l'électricité et l'installation d'une canalisation d'eau jusqu'à la porte.

Le Conseil renvoie cette demande à la commission des Chemins et Travaux

Prolongation de l'avenue de l'Épi d'Or

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Parisienne Urbaine et foncière, demandant l'autorisation de prolonger l'avenue de l'Épi d'Or. Le Conseil renvoie cette demande à la commission des Chemins et Travaux.

Lettre Salon

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> Salon, adjudicataire des travaux d'électricité pour l'entretien des Bâtiments Communaux dans laquelle il donne sa démission.

Le Conseil décide qu'il ne saurait accepter cette démission, et qu'en cas de non exécution, les travaux seront mis en régie aux frais de M<sup>r</sup> Salon.

Concession du Marché

M. le Maire donne lecture de la lettre de M<sup>r</sup> Revault, en date du 19 août 1941, révisant le contrat de concession du Marché Couvert, au 30 septembre 1941, conformément à l'avenant du 25 Mars 1941, ainsi que de la lettre adressée à M. Revault, le 26 août pour lui demander des précisions.

Le Conseil décide d'attendre la réponse de M<sup>r</sup> Revault.

Transformation des bureaux de la Mairie

M. le Maire dépose sur le bureau un projet de transformation des bureaux de la Mairie, nécessité par l'accroissement des services.

Le Conseil renvoie ce dossier à la commission des Travaux.

Assistance médicale gratuite

18 demandes admises, 3 refus.

Assistance aux femmes en couches

2 admissions, 1 refus.

Assistance aux vieillards

1 demande pour hospitalisation, admise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

*Delbet*  
*Wooly* *François* *Guay* *Morvan* *Levy* *Chauvort*  
*Jacob* *Levy* *Levy* *Levy*  
*Levy* *Levy*

du 22 septembre 1941  
Convocation du Conseil Municipal pour le samedi 27 sept 1941 en séance publique extraordinaire à la Mairie d'Albay à 15<sup>h</sup> à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.  
Le Maire  
*Levy*



182

# Reunion du 27 septembre 1941

Le vingt sept septembre mil neuf cent quarante et un, quinze heures le conseil municipal s'est reuni à la Mairie d'Orsauf, lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de Monsieur Benin, Maire d'Orsauf.

Etalent presents =

M. M. Benin, Maire, Mousanglant, Demouchy, adjoints  
Alos, Ruart, Chaumont, Delbès, Guillemard, Guf, Hemmegrave  
Jacquet, Lagrèze, Leroux, Lambertie.

Excusés = Mme Boule, M. M. Beix, Dupré, Plessis, Dr Cozier

Le Conseil choisit pour secretaire, M. Hemmegrave, lequel donne lecture du procès verbal de la precedente reunion qui est adapte à l'unanimité

## Marché couvert

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Revouf en date du 2 septembre 1941 faisant suite à une autre lettre du 19 aout 1941.

Après examen et debat, le conseil prend acte de la lettre de M. Revouf en date du 2 septembre 1941 concernant la <sup>résiliation de</sup> cession de l'exploitation du Marché Couvert et decide d'accepter cette résiliation à dater du 30 septembre 1941.

Comme suite, il autorise Monsieur le Maire à accepter les propositions de M. Revouf pour l'exploitation dudit marché par contrat d'exploitation aux conditions suivantes :

Durée du contrat = 3 mois à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1941, révisable après préavis d'un mois à la volonté des deux parties contractantes.

Conditions - Les conditions d'exploitation seront basees sur les clauses generales du cahier des charges en vigueur au 30 septembre en ce qui concerne

- 1<sup>er</sup> article 12, 13 et 14, surveillance generale.
- 2<sup>o</sup> " 15 - nettoyage
- 3<sup>o</sup> " 16 - Matériel
- 4<sup>o</sup> " 17 - Tarif des places
- 5<sup>o</sup> " 18 - Stationnement et déchargement.

Redevance - Versement mensuel du produit brut des Recettes au Receveur Municipal.

Monsieur le Maire prendra toutes dispositions utiles pour le contrôle des Recettes.

Il sera alors alloué au concessionnaire 25% du montant brut des Recettes.

En application de l'article 16 du cahier des charges il

sera fait un inventaire du Matériel à la fin de la concession en cours, c'est à dire le 30 septembre.

Assistance aux vieillards  
infirmes et incurables

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le préfet en date du 18 septembre, demandant l'accord du Conseil Municipal sur le relèvement du taux théorique de l'allocation d'assistance aux vieillards actuellement en vigueur dans la commune, majoré de 60 ps.

Le conseil décide à l'unanimité, le relèvement de ce taux.

Service des cartes d'alimentation

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le préfet en date du 18 septembre 1941, demandant au Conseil Municipal de préciser le montant de la dépense envisagée pour le service de distribution des cartes d'alimentation.

Le Conseil fixe ainsi qu'il suit, le crédit nécessaire.

|   |           |
|---|-----------|
| 1 employé permanent à 45 <sup>fr</sup> par jour, soit environ, par an | 15.000.-- |
| 2 employés permanents à 35 <sup>fr</sup> par jour                     | 24.000    |
| 8 employés, 10 jours par mois à 35 <sup>fr</sup> par jour             | 35.000    |
| total   | 74.000    |

soit pour la période du 1<sup>er</sup> Mai au 31 décembre 1941, 45.000 frs  
Il est expliqué qu'avant le 1<sup>er</sup> Mai 1941, le service a été assuré par les employés de la Maire et des personnes bénévoles.

Fosseur

M. le Maire donne lecture d'une lettre du receveur des fromages funèbres, en date du 19 septembre 1941, concernant le fosseur. Le Conseil après en avoir délibéré, charge M. le Maire de passer un contrat avec celui-ci, afin que la situation vis à vis de la commune soit bien arrêtée.

Commission des travaux

M. le Maire donne lecture du procès-verbal des commissions des chemins et travaux, des 6 et 9 septembre 1941.

Avenue St. Laurent

La chaussée, notamment dans la partie comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et l'avenue Parat est défoncée en plusieurs endroits. Il est indispensable de remédier à cette situation avant l'hiver. Si l'emulsion ne peut être obtenue, rien ne s'oppose à ce que les trous soient bouchés en macadam ordinaire c'est à dire, cailloux de poids de petit calibre agrégés avec du sable de plaine, le tout soigneusement pilonné et arrosé si nécessaire. Il s'agit d'un travail d'entretien qui peut être exécuté par les cantonniers. Le Conseil adopte le rapport de la commission.

En raison de la largeur de la chaussée, le conseil délibère et invite M. le Maire à prendre un arrêté interdisant l'accès de cette voie aux véhicules d'un poids en charge égal ou supérieur à 5 tonnes.

Chemin de la Butte  
St Catherine

Le Conseil considère que les accords antérieurs avec la commune de Villebon ayant été réalisés, il n'y a pas lieu de

29-9 1941  
14-11 1941

Rue Mademoiselle

revenir sur la question.  
La commission propose au Conseil de participer pour moitié de la dépense aux travaux de mise en état de viabilité de cette rue, entre la route nationale et la limite du territoire de Palaiseau, étant entendu que l'étude de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales et ménagères jusqu'à l'Yvette devra faire l'objet d'une première étude.

Pont sur l'Yvette

La commission reconnaît la nécessité d'un élargissement du pont, tant au point de vue de la circulation que pour l'écoulement des eaux. Elle propose au conseil de décider une participation de principe. Elle demande que des délégués des Conseils Municipaux des trois communes intéressées se réunissent pour envisager une étude plus complète du travail à exécuter.

Le Conseil après avoir délibéré sur ces deux questions, est d'avis de demander aux communes de Villebon et Palaiseau, la désignation de délégués pour une conférence intercommunale, et désigne M. M. Leroux, Pellier, Chaumont et Guif pour la commune d'Orsay.

Barrage du Moulin de Lozère

Afin de supprimer les causes d'inondation, le Conseil décide de demander au service hydraulique la création d'un déversoir contournant le barrage du Moulin de Lozère.

Rue du Pont de Pierres

La commission propose que l'entrepreneur soit invité à remanier le pavage à l'endroit où la canalisation traverse la chaussée entre les deux bouches d'égout. Elle est d'avis qu'il y aurait lieu ensuite de prononcer la réception définitive, en déduisant du décompte définitif, le montant de la pose sur mortier de ciment, qui n'a pas été faite.

Le Conseil accepte cette proposition.

Ruisseau du Guichet et Rue Bassuet

La commission constate l'urgence qu'il y a pour la commune à curer le ruisseau entre la Rue du Buisson et le lavoir de Libernon. Les terres et cailloux provenant de ce travail seraient utilisés pour combler les ravins de la Rue Bassuet. Le Conseil accepte cette proposition.

Chemin de la Gouttière

Demande Pentecouteau - La maison de M. Pentecouteau est isolée, l'installation aux frais de la commune des canalisations d'eau et d'électricité à prendre rue Marc Godard entraînerait une dépense qui ne pourrait être envisagée que pour un certain nombre d'habitations. Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de M. Pentecouteau.

Lavoir de Libernon

Le Conseil est d'avis que le lavoir situé à proximité du pont de chemin de fer soit entretenu en bon état.

Chemin de Corbeville

reclamation de M. Joubin. A la suite d'une reclamation de M. Joubin, les cantonniers ont procede a quelques travaux d'entretien sur le chemin. M. Joubin reconnaît l'existence d'une servitude d'ecoulement des eaux du cote droit en descendant le chemin, mais insiste pour que les eaux provenant du cote gauche, ne se deversent plus sur sa propriete.

Avenue St. Jean de Beauregard

La commission constate la necessite et l'urgence de la refecton de la canalisation d'egout. La travee ouverte depuis plusieurs mois dans l'axe de la chaussée presente un danger pour la circulation et en cas de fortes pluies, pourrait être la cause de degats considerables.

M. le Maire expose qu'un bon matiere a été demandi au service de repartition des uments de la Prefecture. Le Conseil decide de mettre M. Foirier, entrepreneur de maçonnerie en demeure de terminer les travaux.

Prolongement de l'Avenue de l'Épi d'Or

demande de la Societe Parisienne Urbaine et Fonciere. La commission est d'avis que rien ne s'oppose a l'execution de ce projet, sous reserve de tenir compte du prolongement de la rue de la Ferme et de l'avenue des Hirondelles qui, actuellement se termine en impasse. La commission propose que les modifications necessaires soient apportees, au plan d'aménagement communal.

Demande de permis de construire Rautti angle de l'Avenue d'Orsay.

La commission propose de supprimer l'operation N° 44 du plan d'aménagement entre la route nationale N° 446 et l'avenue des Bleuets ainsi que l'espace libre situe a son extremite Est.

Le carrefour de la R. N. 446, du chemin departemental N° 118 et du chemin vicinal ordinaire N° 3 fera l'objet d'une etude et d'une modification au plan d'aménagement.

demande de permis de construire de M. Blejean

La commission propose de supprimer sur le plan d'aménagement l'operation N° 47 comprise entre le chemin de la Ceffrenne et la ferme du Grand Tiver. Le Conseil est d'avis que ces trois questions doivent faire l'etude d'une proposition de modification du plan d'aménagement de la commune.

Transformation des bureaux de la Mairie

M. le Maire donne connaissance du devis definitif et plan de transformation des bureaux de la Mairie, dont le montant est de 50.000 fs environ. Cette transformation necessite la desaffectation de deux logements d'institutrices, pour installer le logement de l'appeareteur, le bureau de la perception devant être transfere dans le logement actuel de cet employe.

Le Conseil decide de recourir a l'adjudication et vote un credit de 50.000 fs a prendre sur le budget de 1941, soit 25.000 fs qui seront desaffectes, sur le credit pour entretien des rues et 25.000 fs sur le credit

15- oct 1941  
4 dec 1941

pour goudronnage de chaussées, les circonstances actuelles ne permet  
tant pas d'utiliser entièrement les crédits de ces articles.

Le Conseil s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires  
au versement d'une indemnité de logement aux deux institutrices  
La date de l'adjudication sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19<sup>h</sup> 15.

*Delbes* *Guillemin* *Benin*  
*Chaumont* *Moutanlant*  
*Herry* *Demouchy* *Monsieur Paul*  
*Monsieur Paul*  
*Benin*  
*Benin*

Le 21 Octobre 1941.

Convocation du Conseil Municipal pour le 26 Octobre  
1941, en séance publique extraordinaire à la Mairie d'Orsay  
à 10<sup>h</sup>. à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à  
l'ordre du jour.

Le Maire  
*Herry*

### Reunion du 26 Octobre 1941

Le vingt six octobre mil neuf cent quarante et un, à dix  
heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie  
d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de M. Benin, Maire d'Orsay.

Étaient présents:

M. M. Benin, Maire, Moutanlant, Demouchy, adjoints  
Beix, Buart, M<sup>me</sup> Bouille, M. M. Chaumont, Clupre, Delbes  
Hennegrave, Jaquet-Lagréze, Lerause, Lambertie, Guillemard  
Plettis, Dr Lucier, Absents excusés: M. M. Calos et Guy.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Hennegrave, le  
quel, donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion  
qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M<sup>re</sup> Lambertie qui, après un  
exposé de la situation, de l'hôpital, dans lequel il fait ressortir le  
manque de comptabilité matière et l'importance des restes à recouvrer  
et à payer, donne lecture du compte administratif pour 1940, qui

Compte rendu administra-  
tif et budget de l'hôpital

Envoyé le 28 - 10 - 1941

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_